



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA CORSE DU SUDEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PETRETO-BICCHISANO – 20140 -

|                   |                                     |                  |   |
|-------------------|-------------------------------------|------------------|---|
| Nombre de Membres | Afférents au Conseil Municipal : 15 | En exercice : 15 | Qui ont pris part à la délibération :15 |
|-------------------|-------------------------------------|------------------|---|

Date de la Convocation : 07.04.2026

Date d'affichage :07/04/2026

Quorum atteint

Délibération n° : 11/2026**Séance du 11 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le onze avril à quatorze heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents M. NICOLAÏ Jacques ; M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme ARRII Andréa ; M. FERRANDINI François; Mme PARLA Jacqueline ; M ETTORI Maurice ; Mme POLI Elisabeth ; M MARIOTTI Philippe ;M DESANTI Paul ;Mme LECCIA Cécile ;Mme POUJADE Virginie ;Mme VELLUTINI Lisandrina Nunzia ; Mme CASANOVA Angéline Françoise-Marie

Représentés : M BIANCHINI Bruno ; par M. BARTOLI Paul Joseph ; M ETTORI Paul-François par Mme ARRII Andréa

Absents : néant.

Secrétaire : Mr BARTOLI Paul Joseph

1/Objet de la délibération :: Vote du compte financier unique 2025 – budget COMMUNE dressé par M. Martial GRIMAS-CARRERAS et Mme Alexandra AMORETTI  
Délibération n° 11/2026

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de PETRETO-BICCHISANO

Vu le CFU 2025 de la commune de PETRETO-BICCHISANO ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;





Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Jacques NICOLAÏ le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Mr BARTOLI Paul Joseph pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE               |  |                |                |                |
|--|--|----------------|----------------|----------------|
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025   |  |                |                |                |
|  |  | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé   |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | 2 552 998,54 € | 1 560 472,61 € | 4 113 371,15 € |
|  | Recettes réalisées                         | 1 234 537,06 € | 736 840,85 €   | 1 971 377,91 € |
|  | Restes à réaliser                          | 616 809,14 €   | 0,00 €         | 616 809,14 €   |
| Dépenses   | Autorisation budgétaire totale             | 2 552 998,54 € | 1 560 472,61 € | 4 113 371,15 € |
|  | Dépenses réalisées                         | 1 530 978,50 € | 715 943,87 €   | 2 246 922,37 € |
|  | Restes à réaliser                          | 521 809,14 €   | 0,00 €         | 521 809,14 €   |
| Différence entre les titres et les mandats                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | -296 441,44 €  | 20 896,98 €    | -275 544,46 €  |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | 201 937,02 €   | 962 480,61 €   | 1 164 417,63 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | -94 504,42 €   | 983 377,59 €   | 888 873,17 €   |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | 95 000,00 €    | 0,00 €         | 95 000,00 €    |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                           | 495,58 €       | 983 377,59 €   | 983 873,17 €   |





Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune de PETRETO-BICCHISANO

- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote : Pour : 14 voix - Contre : voix - Abstentions : voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le président de séance

*Bartoli*

Paul Joseph BARTOLI

